

NOTE D'INFORMATION CVEC

« Contribution à la Vie Etudiante et de Campus »

Tous les étudiants, en formation initiale ou en apprentissage, inscrits en enseignement supérieur doivent **obligatoirement** s'acquitter de la cotisation CVEC, d'un montant de 92€ (tarif 2021/2022), auprès du CROUS (article 12 de la loi ORE du 8 mars 2018).

Démarches à effectuer :

1. L'étudiant se connecte au site -> [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr)
2. Il crée son DES (Dossier Social Etudiant)
3. Il déclare sa ville d'études et s'acquitte de sa CVEC
4. Il obtient son attestation (de paiement ou d'exonération) sur le portail – cf modèle au verso
5. Il communique la photocopie de l'attestation à l'IKPO
6. L'IKPO contrôle le bon acquittement



Seule la CVEC est à acquitter sur le site du CROUS, les demandes de bourse se font auprès du Conseil Régional (<https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr>)

Cas particuliers :

- **Etudiants boursiers :**
 - Ils sont assujettis au paiement de la CVEC et devront suivre la procédure d'acquittement mentionnée ci-dessus,
 - Dès l'obtention de l'attribution définitive de bourses une demande de remboursement pourra être faite en déposant une demande dans l'outil CVEC dès le mois de septembre avec la pièce justificative.
- **Etudiants inscrits en formation continue (dont la formation est prise en charge par l'employeur ou un organisme collecteur) :**
 - Ils sont non assujettis,
 - Aucune démarche n'est à effectuer.

L'inscription définitive à l'IKPO est soumise à la présentation de l'attestation CVEC. Tout manquement à cette procédure entrainera la radiation de l'étudiant des listes de l'Etablissement.



ce timbre et ce cryptogramme authentifient
l'émetteur et le présent document.
scanner ce cryptogramme Datamatrix 2D-Doc
pour vérifier l'émetteur et les données de ce certificat



Contribution à la Vie Étudiante

Année universitaire 2018 – 2019

ATTESTATION

N° de l'attestation **ROU8-BCFLRC-20**

SPECIMEN

NOM **Monsieur
DUPONT**
Prénom(s) **Charles**
né(e) le **27/03/1998**
à **Rouen**
N° INE **9654322486L**

est en règle au regard de la Contribution à la Vie Étudiante

rattachée au CROUS de **Rouen Normandie**
le **3 juillet 2018 à 17h32**

Pour votre INSCRIPTION dans votre établissement

1. Si la procédure d'inscription en ligne vous demande
de saisir votre numéro d'attestation CVE...

saisissez les 12 caractères de cette attestation

ROU8 BCFLRC 20

2. Si vous fournissez cette attestation papier (ou sa
photocopie) dans les pièces jointes à l'appui de
votre inscription...

Votre établissement d'inscription pourra

scanner le QRcode suivant



3. L'établissement peut aussi contrôler cette attestation

en saisissant les 12 caractères de cette attestation
et la combinaison indiquée

**ROU8 BCFLRC 20
DUPON**